



Oubli de prelevement assurance auto

Par **lotfiben2009**, le **06/08/2012 à 13:25**

Bonjour, je me permets de vous contacter afin d'avoir une réponse à mon cas. Un oubli de prélèvement de la part de mon assurance auto a été commise sur la période 2009-2010; Je ne me suis pas rendu compte ce n'est que lorsque j'ai eu un soucis avec mon pare-brise en septembre 2011, en voulant le réparer on nous a dit que le bris de glace n'était pas compris dans notre assurance, très étonnés nous avons donc contacté celle-ci pour avoir des explications (très difficile à joindre). La réponse a été que le bris de glace est bien compris dans mon contrat alors Nous leur avons demandé que ce n'était pas normal car la réparation n'a pas pu être effectuée et là on m'annonce qu'il y a un arriéré. On a pensé que c'était des arriérés de 2010-2011 or les prélèvements ont bien été effectués. On les a rappelés pour leur dire que les cotisations étaient payées et là on nous dit qu'il s'agit des arriérés de 2009-2010; Or depuis tout ce temps aucun courrier pour nous avertir que les échéances de 2009-2010 n'ont pas été payées après vérification ils ont bien omis de faire le nécessaire, ils avaient toutes les coordonnées bancaires; Aujourd'hui on nous demande de payer la totalité de la somme en plus ils ont résilié le contrat pour l'année en cours 2011-2012. Un courrier en réponse de leur mise en demeure reçu courant janvier 2012, leur a été envoyé AR pour trouver un arrangement car nous ne pouvons pas régler la totalité. Au jour d'aujourd'hui aucune réponse, tout comme à tout nos appels téléphoniques. Si ce n'est que l'on vient de recevoir de la part d'intrum justicia un avis de procédure judiciaire. Que puis-je faire? quels sont mes droits? Quelles solutions? Vous remerciant d'avance pour votre réponse qui j'espère nous aidera.